



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E179253

VALABLE JUSQU'AU 06/12/2025

ÉDITÉ LE

15/10/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2010

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC GRENOBLE

Siret : 527 668 594 00015

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 81 14924

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000011131007004

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000011131007004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2024

Raison sociale : E.V.F

416 CHEMIN DES COTES DE TRELLINS  
38470 VINAY

Téléphone : 04 38 90 38 74

Portable : 07 85 65 26 28

Site Internet : www.evf38.fr

E-mail : contact@evf38.fr

Responsabilité légale :

BARBERO BAPTISTE STEPHEN CLEMENT CO-GÉRANT / BRUNI FABIEN RENE  
LUC CO-GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 14

Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité               | * Date d'attribution |
|------|-----------------------------------------------------|----------------------|
| 4131 | Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE | 02/10/2025           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 07/12/2021         |
| o Isolation des combles perdus                                           | 07/12/2021         |
| o Isolation des planchers bas sur local non chauffé                      | 07/12/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.